

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

30 JUIN 2022

Délibération n° 22-06-02

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

NOMBRE DE VOTANTS :		
Pour	Contre	Abstention
17	5	0

Date de la convocation

24 juin 2022

Date d'affichage

24 juin 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le

Et publication ou notification du

Objet de la délibération

## Adhésion à l'Association des Acheteurs Publics

Le Maire,



**Eric BLONDIAUX**  
(Signature et cachet)

L'an deux mil vingt-deux

le **Trente Juin** à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de

**Monsieur Eric BLONDIAUX, Maire**

Secrétaire de séance : HEBERT Christelle

Présents : BLONDIAUX Eric / PETIT Francky / MATER Firdaouce / CAMPHIN Nathalie / GABET Jérémy / DHAUSSY Francine / FLAMEY Martine / ROCQ Gilles / ROSSANO Sébastien / HEBERT Christelle / MATER Rudy / BLAMPAIN Evan / DUVIVIER Laurent / HOUPE Loïc / CAREMIAUX Sylvie / DOLEZ Hélène

Excusé : MEDJAHED Farid / PENAUD Patrick / DUPONT Brigitte / WATTIER Christiane / COZETTE Bruno / COSSART Morgan

Absent : LEVREZ Jacqueline

MEDJAHED Farid ayant donné procuration à MATER Firdaouce  
PENAUD Patrick ayant donné procuration à ROSSANO Sébastien  
DUPONT Brigitte ayant donné procuration à CAMPHIN Nathalie  
WATTIER Christiane ayant donné procuration à FLAMEY Martine  
COZETTE Bruno ayant donné procuration à GABET Jérémy  
COSSART Morgan ayant donné procuration à BLONDIAUX Eric

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'Association des Acheteurs Publics.

L'Association des Acheteurs Publics a pour objet, pour l'ensemble des praticiens de la commande publique, la diffusion des bonnes pratiques d'achat et de la reconnaissance du métier d'acheteur par la mise en réseau de documents types, cahiers des charges. Elle répond à toutes les questions relatives à la commande publique posées par ses adhérents et sans limitation. Interlocuteur régulier de la direction des affaires juridiques (D.A.J.) du ministère de l'économie et des finances, notamment en tant que membre actif des différents groupes de travail de l'observatoire économique de la commande publique (OECF) et force de proposition ancrée dans les réalités du terrain et des praticiens de la commande publique, l'AAP est un acteur de l'évolution des pratiques d'achat. La cotisation annuelle, variant en fonction de la strate de la collectivité, est de 90 € par an.

Il est proposé au conseil municipal de décider d'adhérer à l'association des acheteurs publics et de voter un crédit de 90 € correspondant à la cotisation annuelle de la commune à l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 17 voix pour et 5 voix contre (PENAUD Patrick, FLAMEY Martine, WATTIER Christiane, ROCQ Gilles, ROSSANO Sébastien) :

- DECIDE d'adhérer à l'Association des Acheteurs Publics (A.A.P.)
- DIT que les crédits sont prévus au budget à l'article 6281.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Publié sur le site Internet le 08/07/2022

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Identifiant de télétransmission : 059-215905647-20220630-22\_06\_02-DE